

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Lexis® Procédures

L'accès au service **Lexis® Procédures** est possible sous réserve du respect par l'Utilisateur des présentes Conditions Générales d'Utilisation indiquées ci-dessous (ci-après désignées « CGU »). Il est recommandé de lire les CGU lors de chaque utilisation du présent service **Lexis® Procédures** (onglet Conditions Générales d'Utilisation) dès lors que celles-ci peuvent être modifiées à tout moment et sans notification.

Lexis® Procédures est un service proposé par LexisNexis SA qui assiste l'Utilisateur Abonné, professionnel du droit, dans la gestion calendaire des différentes procédures qu'il rencontre au cours de son activité professionnelle. **Lexis® Procédures** est un service qui propose aussi des références (loi, article de code, décision de justice etc.) des contenus éditoriaux présents dans Lexis 360®, ainsi que des actualités juridiques. L'accès aux contenus éditoriaux nécessite la souscription d'un abonnement à Lexis 360®.

DEFINITIONS

Utilisateur : désigne toute personne physique utilisatrice du service **Lexis® Procédures**. Les « Utilisateurs Abonnés » sont compris dans la notion d'Utilisateurs. Attention, suivant son statut d'abonné ou non à Lexis 360®, l'Utilisateur pourra ou non consulter les contenus éditoriaux de Lexis 360®. En tout état de cause, l'Utilisateur a accès gratuitement à la partie Actualités de **Lexis® Procédures**.

Utilisateur Abonné : désigne,

- soit un Utilisateur ayant souscrit un abonnement à Lexis 360® ;
- soit un titulaire de licence PolyActes Plus / PolyOffice Plus (service Support et Mise à Jour à jour), qui peut être aussi abonné à Lexis 360®,

et qui accède aux contenus proposés par **Lexis® Procédures**.

La consultation des contenus éditoriaux Lexis 360® présents dans **Lexis® Procédures** est comprise dans l'abonnement souscrits par l'Utilisateur Abonné à Lexis 360® et ceci sans coût supplémentaire.

L'Utilisateur Abonné dispose d'un Compte Utilisateur Abonné (identifiant et mot de passe personnel et intransférable communiqué par LexisNexis à l'Utilisateur Abonné au titre de son abonnement). L'Utilisateur Abonné est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de son Compte Utilisateur Abonné.

ACCES AU SERVICE Lexis® Procédures

Pour accéder au service **Lexis® Procédures** :

- pour les Utilisateurs à l'adresse URL suivante <http://procedures.lexisnexis.fr>, après avoir rempli le formulaire d'inscription ;
- pour les Utilisateurs Abonnés à Lexis 360®, soit
 - en cliquant sur le lien **Lexis® Procédures** présent dans Lexis 360® ;
 - en saisissant l'adresse URL suivante <http://procedures.lexisnexis.fr>, et après avoir saisi son identifiant et mot de passe Lexis 360®
 - en téléchargeant et installant l'app **Lexis® Procédures** sur l'App Store et/ou l'Android Market suivant la catégorie de mobiles ou tablettes dont l'Utilisateur dispose
- pour les titulaires de licence PolyActes Plus / PolyOffice Plus, ces derniers doivent être à jour de leur abonnement au service Support et Mise à Jour pour bénéficier du service **Lexis® Procédures**, et y accède soit :
 - en cliquant sur le lien **Lexis® Procédures** présent dans PolyActes Plus / PolyOffice Plus ;
 - en saisissant l'adresse URL suivante <http://procedures.lexisnexis.fr>, et après avoir saisi son identifiant et mot de passe PolyActes Plus / PolyOffice Plus
 - en téléchargeant et installant l'app **Lexis® Procédures** sur l'App Store et/ou l'Android Market suivant la catégorie de mobiles ou tablettes dont l'Utilisateur dispose

Le service **Lexis® Procédures** est disponible pour les terminaux et tablettes mobiles. A cette fin, l'Utilisateur doit télécharger et installer l'App **Lexis® Procédures** sur son terminal et/ou tablette mobile.

LexisNexis s'engage à mettre en œuvre tous les moyens permettant à l'Utilisateur un accès fiable au service **Lexis® Procédures**. L'Utilisateur reconnaît que le service **Lexis® Procédures** et les données accessibles sont fournies sur une base "en l'état" et "si disponible". L'Utilisateur déclare avoir accepté les coûts ainsi que les limites propres à toute connexion au réseau Internet (coûts d'accès et de téléchargement facturés par les fournisseurs d'accès restant à la charge exclusive des Utilisateurs).

La consultation des contenus éditoriaux listés dans **Lexis® Procédures** est comprise dans l'abonnement à Lexis 360® (un coût supplémentaire peut être demandé suivant le type de contenus compris au nom dans l'abonnement).

Cette consultation n'est pas possible pour les Utilisateurs n'ayant pas la qualité d'abonné à Lexis 360®.

L'Utilisateur se charge d'accéder au service **Lexis® Procédures** dans de bonnes conditions techniques - matériel, logiciel, télécommunications - afin que soient notamment assurées toutes les mesures de protection contre d'éventuelles intrusions. La liste des résultats présents dans **Lexis® Procédures** est accessible 24 h/24 h, 7 j/7 j, sous réserve d'interruption accidentelle ou nécessaire au bon fonctionnement du service **Lexis® Procédures**. Cette interruption ne donne lieu à aucune indemnité.

L'utilisation du service **Lexis® Procédures**, est réservée à un usage documentaire, raisonnable et normal.

FIN DU SERVICE Lexis® Procédures

L'Editeur peut mettre fin, à tout moment, à tout ou partie du service.

En cas de non-respect des obligations définies aux présentes, LexisNexis se réserve le droit de supprimer le compte de l'Utilisateur, et d'engager toute action et/ou recours pour faire cesser toute atteinte à ses droits et obtenir réparation du préjudice subi.

L'Utilisateur peut à tout moment mettre un terme à l'utilisation de **Lexis® Procédures** en supprimant **Lexis® Procédures** de son navigateur et de son mobile ou tablette. En ce qui concerne les titulaires de licence PolyActes Plus / PolyOffice Plus, le service **Lexis® Procédures** fait partie des fonctionnalités de PolyActes Plus / PolyOffice Plus.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le service **Lexis® Procédures** comprend l'ensemble des données disponibles, telles que définies par LexisNexis.

L'ensemble des fonds documentaires, textes, ouvrages et illustrations auxquels LexisNexis donne accès dans le cadre du service **Lexis® Procédures**, directement ou sous licence d'un tiers, sont protégés par le droit d'auteur et par le droit des bases de données, conformément au Code de la propriété intellectuelle. Aucun transfert de droit de propriété intellectuelle à l'Utilisateur, y compris lors d'un achat, n'est prévu par l'utilisation du service **Lexis® Procédures**.

Pour la mise en œuvre du service **Lexis® Procédures**, LexisNexis accède aux documents de l'Utilisateur sans stockage ni modification.

LexisNexis conserve la propriété exclusive des outils, inventions, méthodes ou savoir-faire auxquels il donne accès dans le cadre du service **Lexis® Procédures**, qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection spécifique (droit d'auteur, brevet, marque, etc.).

L'Utilisateur s'interdit tout usage du service **Lexis® Procédures** à des fins autres que purement documentaires, de même qu'il s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus auxquels il accède et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, préposés ou collaborateurs, de quelque façon que ce soit, aux droits de LexisNexis. L'usage du service **Lexis® Procédures** n'entraîne aucun transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit au profit de l'Utilisateur sur le service **Lexis® Procédures**.

L'Utilisateur s'interdit en outre de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction, représentation et autres détenus par LexisNexis, y compris par application des articles L.342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs aux bases de données. L'Utilisateur ne peut, en aucun cas, reproduire ou représenter dans leur intégralité les données contenues dans les fonds documentaires. Il s'interdit également de procéder à toute reproduction, extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données, ainsi qu'à l'extraction ou à la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base de données.

Toute autre utilisation non prévue par le Code de la propriété intellectuelle est soumise à l'autorisation préalable et écrite de LexisNexis.

Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle de LexisNexis et pour tout pays, y compris après la résiliation du contrat.

RESPONSABILITE

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de son identifiant et mot de passe.

L'Utilisateur demeure seul responsable de la consultation, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie par l'Editeur, ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit dans le cadre de sa pratique professionnelle.

La responsabilité de LexisNexis ne peut être mise en cause, tant vis à vis des tiers que de l'Utilisateur, pour les conséquences de l'utilisation des résultats des recherches par l'Utilisateur ou d'omissions à la suite de résultats erronés ou de recherches infructueuses dans le service **Lexis® Procédures**.

En conséquence, l'Editeur ne pourra être tenu, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers l'Utilisateur ou des tiers de quelconque dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation des informations, et notamment consécutif à une information inexacte ou incomplète, une erreur d'indexation, un retard ou une absence de mise en ligne dans le service **Lexis® Procédures**.

L'Utilisateur est seul responsable des accès au service **Lexis® Procédures** et toute utilisation qui en est faite avant modification ou annulation des moyens d'accès reste à la charge de ce dernier

DONNEES PERSONNELLES

Certaines informations demandées sont nécessaires au traitement correct des requêtes des Utilisateurs. Ces informations ont pour finalité de mieux connaître l'Utilisateur pour améliorer la qualité du service qui lui est offert. LexisNexis se réserve le droit, sauf opposition de la part de l'Utilisateur, d'exploiter ces informations pour ses propres communications professionnelles, en ce qu'elles concernent LexisNexis. Ces communications peuvent prendre une forme électronique ou papier.

Les données personnelles de l'Utilisateur ont été collectées par LexisNexis dès lors que l'Utilisateur s'enregistre au service **Lexis® Procédures**, et sont utilisées dans le but d'identifier l'Utilisateur pour lui adresser des informations personnalisées afin notamment de faciliter l'usage. LexisNexis s'engage expressément à ne pas publier, divulguer ou transmettre d'informations concernant l'Utilisateur à des sociétés tierces, sans son accord préalable. Conformément aux dispositions de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite «Informatique et Libertés » modifiée, chaque Utilisateur du Service dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification et d'opposition sur les données qui le concerne. Ces droits peuvent être exercés, en adressant un mail ou un courrier, ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité, à l'adresse suivante à : LEXISNEXIS SA, 141 rue de Javel, 75747 Paris Cedex 15 OU un courrier électronique à relation.client@lexisnexis.fr.

DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le droit français régit les CGU.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris seront compétents et déterminés selon les règles de procédure.